# MIDGARD

## Société par actions simplifiée
## au capital de 4 968 540 euros
## Siège social : 15 RUE JULES HERMANN
## SAINTE CLOTILDE, 97490 ST DENIS
## 987 803 095 RCS ST DENIS

# PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
# DU 10 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 10 juillet,
A 09h00,

*Signé en la forme électronique à la date figurant en page des signatures.*

Monsieur Arnaud BEDIER, demeurant 98, allée des Cassis, 97438 STE MARIE,

Associé Unique de la société MIDGARD,

A pris les décisions suivantes relatives à la nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire.

- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire en application de l'alinéa 1 de l'article L. 821-43 du Code de commerce,

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**PREMIÈRE DÉCISION**

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide, en application de l'alinéa 1 de l'article L. 821-43 du Code de commerce, de nommer la société EXA, SA à conseil d'administration, au capital de 40 000 euros, enregistrée au RCS sous le numéro 337 725 949, domiciliée 4 rue Monseigneur Mondon 97400 Saint-Denis, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, sous le régime de l'audit classique, pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'Associé Unique sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2031.

La société EXA a fait savoir à l'avance qu'elle acceptait le mandat qui viendrait à lui être confié et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

**DEUXIÈME DÉCISION**

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Arnaud BEDIER

Signé par Arnaud Bédier
Le 15 juil. 2026

Signed with Universign
doc_0aa4
tx_DPm3qXKBJqev